

LOI N°020-2020/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2019-018/PRES DU 30 DECEMBRE 2019 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
N°2000200004402, CONCLU LE 09 OCTOBRE 2019 A
OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE
AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT (BAD), POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
VALORISATION DE LA PLAINE DE LA LERABA (PAVAL)**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 12 mai 2020

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2019-018/PRES du 30 décembre 2019 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2000200004402, conclu le 09 octobre 2019 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement (BAD), pour le financement du Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

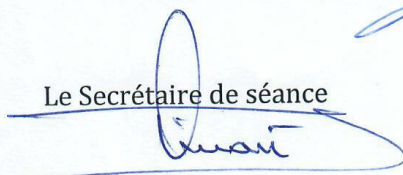
Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 12 mai 2020

Pour le Président de l'Assemblée
nationale, le Cinquième Vice-président



Abdoulaye MOSSE

Le Secrétaire de séance



Ataouegue Joël AOUE